



Fédération Française de BADMINTON

COMITÉ des BOUCHES-DU-RHÔNE

Maison départementale des sports 15 place de la Joliette 13002 Marseille
04 13 31 68 58

badminton@13olympique.com - www.badminton13.fr

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 20 juin 2016

Compte rendu

Liste de présence

Délégués des associations membres :

AUC Badminton (7 délégués ; 24 voix) : Vanessa Delaizir, Véronique Deneuille, Nicolas Duperret, Jean-Yves Leclercq, Pierre Manuguerra, Philippe Ricard, Elsa Wender.
BC Aubagne (2 ; 6) : Johan Buso, Jean-Yves Pepino.
Auriol-Roquevaire BC (1 ; 3) : Mathieu Simon.
Boucain BC (2 ; 6) : André Benfredj, Richard Simon.
OCCB Cabriès (1 ; 3) : Philippe Plaksine.
AS Carnoux (2 ; 4) : Jean-Noël Diot, Jean-Pascal Jullien.
LPV Châteaurenard (2 ; 2) : Véronique Baton, Karl Pecquery,
La Ciotat Bad. (2 ; 6) : Éric Aubert, Guillaume Le Bivic.
BC Ensues (1 ; 3) : Bernard Chappe.
BCA Eyguières (2 ; 6) : Jean-Claude Ruggeri, Nicolas Ruggeri.
BC Fos (2 ; 6) : Lionel Campagni, Jean-Michel Mansuy.
BC Fuveau (1 ; 3) : Denis Ziegle.
Istres SB (2 ; 6) : Robert Fernandez, Alexandre Pueyo.
ASAH Marignane (4 ; 10) : Tania Hernandez, Stéphanie Jouve, Floriane Lagonotte, Raphaël Vannunen.
ASPTT Marseille (3 ; 8) : André Garcia, Philippe Humbert, David Meirinho.
BOUM Marseille (4 ; 10) : Alexis Bosset, Anne Delanoë, Stéphane Ricordi, Nicolas Rochet.
CUMSJ Marseille (2 ; 4) : Jean-Baptiste Adrien, Karim Fallague.
SMUC Marseille (2 ; 6) : Rozenn Bernier, Nicolas Di Piazza.
Martigues BC (2 ; 6) : Philippe Roustain, Cathy Thomae.
MPT La Mède (3 ; 8) : Gilbert Sori, Olivia Sori, Anh Dào Vernier.
Miramas BC (2 ; 2) : Sandra Alastra, Marie Drancourt.
BC Pélissanne (2 ; 6) : Mathieu Ferrand, Stéphane Marsalet.
4e Set Rognien (2 ; 6) : Xavier Bourdelois, Bernard Garcia.
ES Roquevaire (2 ; 4) : Cathy Blanc, Robert Calvin.
BC Saint-Martin (2 ; 6) : Marc Oliber, Daniel Moquillon.
BS Salon (3 ; 9) : Carole Garabedian, Arnaud Perrais, Antoine Wodniack.
BC Saussetois (3 ; 8) : Nathalie Huet, Marcel Jallet, Nathalie Marconi.
Simiane BC (1, 3) : Bruno Gamba.
BC Trets (2 ; 6) : Éric Aubagnac, Sylviane Wozniak.
AS Ventabren (2 ; 4) : Damien Bonnefond, Pierre Sola.
Vitrolles BC (2 ; 6) : Adrien Rodrigues, Michel Rodrigues.

Individuels BdR (1 ; 1) : Bruno Bert.

Associations membres sans droit de vote (création en cours de saison) :

S & L Saint-Cannat : Georges Besse, Fabrice Latour.

Autres licenciés des associations membres :

Benoît Jouvelet, Gildas Lemaître (Aix) ; Stéphanie Guiraud (Châteaurenard) ; Lucie Carette, Anthony D'Angelo (La Mède).

Invités :

Fabien Jacob, employé de la Ligue PACA.

Sydney Lengagne, Yann Legendre et Corinne Massou, employés du Comité.

Ouverture de séance

82 personnes assistent à l'assemblée générale. 31 associations membres (sur 37) sont présentes, dont 9 au complet. Elles sont représentées, y compris le délégué des licenciés individuels, par 71 délégués (sur 125) portant 191 voix (sur 309). Les quorums sont atteints et l'assemblée peut valablement délibérer.

La séance est ouverte à 18 h 38. Bruno Bert remercie les présents, beaucoup plus nombreux que lors de la dernière AG, ainsi que la municipalité de Cabriès-Calas, le club et Philippe Plaksine pour leur accueil.

Approbation de compte rendu

Le compte rendu de l'assemblée générale tenue le 15 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

Décisions et orientations pour la saison à venir

Formations

Cadres techniques

La FFBaD a décidé d'une refonte des parcours de formations de cadres techniques, selon trois principes :

- distinguer les parcours d'animateurs de ceux d'entraîneurs ;
- essayer de créer des passerelles plus faciles entre les formations de bénévoles et les formations de professionnels ;
- améliorer le contenu des formations afin de les rapprocher des besoins de terrain.

Les deux parcours sont précédés d'un module d'entrée en formation, qui est calqué sur l'expérience du Comité, qui plaçait l'ancien module technique en début des formations.

La filière entraîneur comprend deux modules pour bénévoles (niveaux 1 et 2). Elle devrait être prise en charge par la ligue régionale.

La filière animateur comprend un premier niveau (animateur bénévole 1), suivi d'un niveau 2 avec des formations pour le public jeune et, d'autre part, pour le public adulte.

Une autre nouveauté consiste en une meilleure intégration des formations d'animateur dans la formation au certificat de qualification professionnelle, lequel autorise, dans certaines conditions, l'animation contre rémunération.

Le Comité s'oriente vers l'organisation des modules d'entrée, animateur 1 et animateur jeunes. Cette offre sera similaire à celle qui était proposée en dernier lieu (avec le DIJ), y compris en ce qui concerne les tarifs.

À la suite d'une question de N. Ruggeri, il est précisé qu'il existera des équivalences entre les anciens diplômes et les nouveaux.

La nouvelle offre sera présentée plus en détail en septembre, lors de la journée des dirigeants.

Par ailleurs, le Comité s'est engagé depuis deux saisons dans un accompagnement des clubs et des candidats aux diplômes professionnels (CQP, DE), dans le cadre d'un soutien aux projets associatifs orientés vers la création d'emplois dans les clubs. Ces efforts, quoique lourds, seront poursuivis.

Enfin, il est rappelé que le lycée Cocteau de Miramas propose des modules de formations aux métiers du sport, dans le cadre de la scolarité.

Officiels de terrain

Le Comité continuera à proposer une formation d'organiseurs de compétitions (SOC), voire deux si la demande est forte et que les moyens sont disponibles.

La formation des arbitres et juges-arbitres reste de la responsabilité de la ligue. Il est rappelé à ce sujet que le Comité offre depuis deux ans une prise en charge des trois quarts des coûts de formation de juge-arbitre, dans la limite de cinq candidats ; ce seuil n'a encore jamais été approché...

Le Comité souhaite prolonger l'expérience des « minots-ficiels », actuellement suspendue, par une inscription dans le dispositif fédéral de formation des jeunes arbitres. La principale difficulté consiste à trouver des formateurs pour cette action.

Dirigeants

La journée des dirigeants se tiendra comme d'habitude en septembre, avec une incertitude sur la date en raison de celle qui concerne l'assemblée électorale de la ligue.

Le Comité mettra en outre en place une session spécifique destinée aux nouveaux dirigeants de club, en lien ou pas avec la journée des dirigeants. Les clubs sont invités à faire part de leurs souhaits et besoins en la matière.

Développement

Progression

Le taux de progression du nombre de licenciés est d'environ 3 % par rapport à la saison passée, ce qui marque le retour à une bonne croissance.

Il est noté que le Comité a repris cette saison une action d'incitation envers les clubs ne prenant pas de licence pour tous les pratiquants. B. Bert souligne que, au-delà de la réglementation fédérale, ce principe relève de l'éthique et de la solidarité entre acteurs du Badminton.

Les clubs pourront commencer à prendre des licences dans Poona à partir du 1er août. Il sera également possible, mais non obligatoire, de prendre des licences en ligne, le Comité restant en attente de précisions à ce sujet de la part de la FFbAD.

Projet clubs

L'AG de juin dernier avait entériné le principe d'une reprise des visites du Comité dans les clubs. Cette action n'a pu réellement débiter qu'au printemps, mais elle est maintenant bien lancée. Les employés et les élus se déplacent à la demande des clubs afin d'évoquer sur place les besoins et les solutions, dans les domaines qui le nécessitent.

Dans cette démarche, il convient de ne pas négliger les projets associatifs de club, qui deviennent de plus en plus une obligation, qui fournissent l'occasion de consolider la vie associative et de créer ou développer une ou plusieurs activités citoyennes, passeports efficaces pour l'obtention de subventions ou de créneaux de pratique.

En particulier, le Comité note avec satisfaction l'engagement de plusieurs clubs vers la création d'emploi. Il a accompagné d'une part la construction des projets et d'autre part les formations professionnelles des futurs employés (tutorat, certification, influence...), ce qui représente un volume important de travail.

Il est rappelé que les clubs peuvent solliciter des aides financières, selon une procédure très simple, pour des actions compatibles avec le projet associatif du Comité. La campagne de demandes pour la saison écoulée est ouverte jusqu'au 14 juillet.

Badminton pour tous

Les activités favorisant la pratique du Badminton pour le plus grand nombre représentent non seulement une source potentielle de nouveaux adhérents mais aussi un gage de crédibilité vis-à-vis des institutions.

Outre les actions du Comité et des clubs désormais traditionnelles (personnes souffrant de handicaps, zones urbaines défavorisées, scolaires...), la saison a vu l'émergence du Badminton santé : actions au bénéfice de personnes affectées de pathologies (action envers de jeunes diabétiques, en partenariat avec la ligue et le club de Vitrolles, prolongée par des animations locales en cours de programmation) ou de prévention par le sport (initiation du club de Ventabren au « fit'minton » et soutien à une animation et une conférence sur les soins par le sport ; actions orientées vers les vétérans à Salon, etc.).

Écocitoyenneté

N. Huet indique que le label fédéral Écobad a été obtenu par le SMUC, Trets, Aix et le Comité lors de manifestations.

Communication

S. Jouve résume les efforts faits cette saison en matière de communication, notamment avec l'acquisition de supports, la diffusion de plaquettes et une rénovation du site, qui devrait ouvrir à la fin du mois.

Vie sportive

Tournois et Grands prix adultes

Le nombre de tournois organisés dans le département a considérablement augmenté, ce dont les clubs doivent être complimentés. Les 18 tournois ont ainsi largement compensé la légère baisse du nombre d'étapes GPA. S. Lengagne souligne que les grands prix avaient été créés, puis maintenus au début des années 2000, afin de compenser le faible nombre de tournois. Il rappelle les grandes lignes de la procédure à suivre dans Poona pour demander l'autorisation d'une compétition.

Interclubs adultes.

Après avoir félicité le champion, Aubagne, Ph. Plaksine évoque la bonne tenue des interclubs (environ 950 joueurs pour 2.700 matches) et les effets positifs des modifications de cette saison (suppression de l'envoi de la feuille de match, sursis pour certaines infractions...). De ce fait, très peu de modifications sont à attendre pour la saison prochaine. M. Ferrand remercie les deux jeunes SOC de Sausset, R. Martinez et H. Ragusa, pour leur très efficace contribution à la tenue des phases finales. Il est précisé que la saisie de tous les résultats dans Poona est imminente.

L'expérimentation des interclubs PromoBad, voulue afin de proposer une compétition avec très peu de contraintes, est très positive. Neuf équipes inscrites pour trente-deux rencontres, de dix matches en moyenne. Les participants, qui en très grande majorité n'étaient pas ceux des interclubs classiques, semblent satisfaits. La tenue d'une finale officielle sera envisagée la saison prochaine.

N. Huet mentionne la disponibilité d'un logiciel d'optimisation des déplacements pour les rencontres sportives, qui pourrait être utilisé pour les interclubs.

Vétérans

La suspension des interclubs vétérans n'a pas encore trouvé d'alternative. Il convient toutefois de mentionner l'expérience fructueuse d'organisation d'une compétition vétérans en parallèle à un grand prix jeunes, à La Mède.

Participation féminine

La participation des femmes et des jeunes filles aux compétitions reste très insuffisante. Le Comité proposera des initiatives ; les clubs sont invités à faire part de leurs souhaits et idées.

Compétitions jeunes

La saison écoulée a été mitigée. Le nombre de jeunes licenciés dans les clubs est relativement important, mais trop peu se lancent dans la compétition. On observe ainsi une désaffection certaine : très faible nombre d'étapes des GPJ, saison très moyenne pour les ICJ, participation réduite au Tournoi des Minots. Les raisons semblent diverses et nombreuses, ainsi que déjà évoqué longuement lors de l'AG de décembre.

D. Meirinho dresse l'inventaire des axes d'amélioration étudiés pour la saison prochaine :

- formats de compétition plus courts ;
- nombre de matches minimum de trois ou quatre ;
- constituer des tableaux de niveau plus homogène ;
- proposer des offres spécifiques pour les tout jeunes et les filles ;
- améliorer la communication sur les compétitions vers les familles.

Il est ainsi, par exemple, envisagé de combiner un circuit d'animations compétitives (modèle RDJ) avec un circuit de premier niveau de compétitions fédérales (similaire aux GPJ et ICJ), adaptés aux besoins ci-dessus.

J.-Y. Pepino s'interroge sur le conseil aux joueurs, volontairement limité dans le département pour les jeunes. S. Lengagne indique qu'une réflexion est en cours en vue d'un assouplissement possible.

Accès vers le haut niveau

Le programme d'accès au haut niveau pour la saison prochaine est encore incertain, la ligue devant d'abord se positionner sur plusieurs aspects de la répartition des responsabilités et des financements. L'accent sera mis sur une aide accentuée au fonctionnement des écoles de club, en particulier en ce qui concerne la détection.

Rapport financier et décisions associées

Présentation générale

L'ensemble du rapport financier et des propositions associées a été diffusé aux membres de l'assemblée. B. Bert en commente les aspects essentiels.

Le rapport financier a été validé par le conseil d'administration réuni le 2 juin 2016.

Il comprend les éléments suivants :

- compte de résultat de l'exercice 2015 ;
- bilan au 31 décembre 2015 ;
- proposition d'affectation au bilan du résultat 2015 ;
- proposition de tarifs des licences et cotisations ;
- maintien du budget 2016 voté par l'AG de décembre 2015.

Il est complété par deux annexes :

- annexe 1 : « annexe réglementaire » au compte de résultat et au bilan, fournissant des détails ;
- annexe 2 : présentation analytique du compte de résultat 2015.

Contexte financier

L'assemblée avait voté deux budgets successifs en déficit (2015 et 2016), traduisant ainsi sa volonté de continuer à progresser en investissant dans de nouvelles actions et un nouvel emploi, cette progression devant être financée par un appel aux réserves constituées lors des années précédentes.

L'exercice 2015 présente toutefois un déficit nettement supérieur à celui prévu dans le budget. L'essentiel de ce déséquilibre provient d'une baisse importante de la dotation accordée par la ligue aux comités en général et à celui des BdR en particulier.

Par ailleurs, les prévisions quant aux subventions 2016 laissent présager un nouveau déficit supérieur aux prévisions.

Indépendamment d'une influence renforcée du Comité sur le fonctionnement démocratique de la ligue, après les élections de septembre, l'assemblée doit se prononcer sur la continuation de la stratégie adoptée jusqu'ici. Celle-ci est en particulier fondée sur le pari, jusqu'ici gagné chaque fois qu'il a été tenté, que les progrès et les nouvelles activités, induits par les investissements réalisés, suffisent à moyen terme (trois à six ans) à équilibrer les charges et les produits.

Après un débat intense, le conseil d'administration propose une augmentation des cotisations sur les licences pour la saison 2016-2017, accompagnée de mesures de rigueur et de recherche de nouvelles activités rémunératrices.

Compte de résultat 2015

Le résultat de l'exercice 2015 présente un déficit de 15.139,12 €. Ce résultat négatif important est supérieur à celui qui était prévu par le budget révisé par l'assemblée générale en juin 2015 (10.014 €).

La présente situation est essentiellement due à la réduction drastique opérée par la ligue régionale quant aux dotations issues du produit des licences : moins 35 % par rapport à l'année précédente (toutes choses égales par ailleurs) ; moins 22 % par rapport à la moyenne des dix dernières années.

La dotation 2015 s'établit ainsi à 8.840 €, soit à peu près la moitié de la somme que le Comité estimerait équitable et qu'il avait inscrite à son budget (17.000 €).

Hormis cet aspect important, les charges et les produits restent dans l'ordre de grandeur des prévisions, compte tenu de quelques variations dans les actions menées, qui s'équilibrent.

Bilan comptable au 31 décembre 2015

Le bilan en fin d'exercice s'établit à 118.454,38 €. Il est donc en diminution pour un montant équivalant au déficit constaté sur l'exercice 2015. Les autres postes sont stables.

Les fonds propres du Comité (fonds associatifs) se montent à environ 95.500 €.

La santé financière du Comité reste donc saine, mais il convient de prendre des mesures afin de faire face aux déficits prévisibles, compte tenu des options de progrès prises antérieurement.

Conclusions

Depuis trois ans (exercices 2014 à 2016), l'assemblée générale du Comité avait décidé d'investir, dans les emplois et dans de nouvelles actions, sans augmenter notablement les contributions des licenciés, des clubs et des familles, en finançant ces progrès par un appel aux solides réserves existantes.

Les résultats de l'exercice 2015, combinés aux prévisions budgétaires, conduisent le conseil d'administration à proposer à l'assemblée d'amender cette stratégie.

La situation financière du Comité n'est pas véritablement inquiétante (pérennisation des deux emplois historiques, niveau des réserves important, projet associatif solide et reconnu...), mais il convient de se projeter à moyen terme afin d'anticiper de nouvelles évolutions.

Transfert de provision en réserve

La provision pour risques d'emploi n'était pas une provision selon les règles comptables, mais une réserve. Il est proposé à l'assemblée de corriger cette erreur et de transférer l'intégralité de cette provision en une « réserve pour risques d'emploi ».

Affectation du résultat

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice 2015 à la réserve pour risques d'emploi, ce qui la diminuerait de 54.150,67 € à 39.011,55 €.

Propositions de tarifs des licences et cotisations

Le conseil d'administration propose à l'AG une augmentation de la part départementale sur les licences, pour la saison 2016-2017.

Compte tenu des résultats et des prévisions, le conseil d'administration, après délibération, propose à l'assemblée une augmentation de ces montants, qui n'avaient pas été modifiés depuis quatre saisons pleines.

La proposition est la suivante :

- licence adultes : 10,00 € (au lieu de 8,00 € actuellement) ;
- licence jeunes : 8,00 € (au lieu de 6,00 € actuellement) ;
- licence Minibad (moins de 9 ans) : 4,00 € (au lieu de 3,00 € actuellement).

Il n'est pas proposé de modification pour la cotisation annuelle des clubs (60 €).

Ces montants représentent la part départementale. S'y ajoutent, pour établir les montants totaux de la licence et de la cotisation, les parts nationale et régionale. Il est à noter que celles-ci n'augmenteront pas en 2016-2017.

Révision du budget 2016

Le budget 2016 initial a été approuvé par l'AG du 15 décembre 2015.

Les perspectives pour 2016 sont les suivantes :

- diminution de la subvention de fonctionnement du Conseil départemental de 12.000 € à 10.300 € (annonce orale de l'élu délégué aux sports) et incertitude sur la subvention au tournoi des minots 2016 ;
- totale incertitude sur la subvention CNDS 2016 ;
- totale incertitude sur la dotation 2016 de la ligue régionale, qui ne sera très probablement décidée qu'après les élections générales à la Ligue (10 septembre) ;
- le déménagement forcé du siège vers d'autres bureaux, probable début 2017, pourrait entraîner des coûts impossibles à prévoir actuellement ;
- les autres postes budgétaires ne semblent pas présenter d'évolutions significatives, à ce jour ;
- l'augmentation des cotisations, si elle est approuvée par l'AG, ne prendrait un réel effet comptable que sur l'exercice 2017.

Il est donc presque certain que les produits seront en diminution par rapport au budget initial, sans que l'ampleur de ce mouvement puisse encore être sérieusement évaluée.

Dans ces conditions, le conseil d'administration propose à l'assemblée de conserver le budget 2016 en l'état voté en décembre.

Débat

A. Bosset fait observer que le passage des cotisations de 8 à 10 € représente 25 % d'augmentation. B. Bert répond en rappelant que les cotisations départementales n'ont pas augmenté depuis cinq ans, alors que les parts nationale et régionale ont subi deux fortes augmentations pendant la même période, sans qu'aucun reversement supplémentaire ne soit accordé aux comités ; de ce fait, il convient de rapprocher les 2 € du total (52 € environ) plutôt que de la seule part départementale.

En réponse à une question de N. Ruggeri, il est précisé que les parts nationale et régionale n'augmentent pas la saison prochaine.

B. Jouvelet s'interroge sur la baisse des produits des prestations d'entraînement dans les clubs. B. Bert confirme que ces prestations n'ont pu, malheureusement, être poursuivies en 2015, à l'exception de quelques séances au premier semestre ; la baisse des produits est du même ordre de grandeur que la baisse des charges correspondantes.

M. Rodrigues demande quelles sont les solutions pour combler les déficits à l'avenir. B. Bert indique que les paris faits par le Comité depuis 35 ans lors de la création d'activités ou d'emplois ont jusqu'ici toujours été gagnés : il s'agit de combler, en quelques années, les surcoûts ainsi créés par des ressources nouvelles. Néanmoins, il est vrai que l'augmentation proposée ne pouvant à elle seule suffire, il existe une part de risque qui réclame une vigilance accrue.

M. Simon évoque les marges de manœuvre liées au fort taux de renouvellement des licenciés ; il suggère la réalisation et la diffusion dans les clubs de supports expliquant mieux le rôle du Comité et plus généralement de la Fédération, notamment en ce qui concerne les actions peu visibles par les licenciés, ainsi que l'environnement du Badminton ; cette proposition, déjà partiellement mise en œuvre, sera renforcée pour le début de saison.

N. Huet précise que le montant actuel de la licence (toutes parts confondues) se situe dans la moyenne des autres sports.

Résolutions

L'assemblée générale décide à l'unanimité un vote global pour l'ensemble des résolutions proposées par le conseil d'administration.

Les résolutions suivantes sont approuvées par 179 voix pour, 9 voix contre et 3 abstentions.

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice 2015 (compte de résultats, bilan et annexe), valide les comptes tels qu'ils lui ont été présentés.

Elle donne aux administrateurs quitus de l'exécution financière de leur mandat pour l'exercice 2015.

L'assemblée générale décide de transférer l'intégralité de la provision pour risques d'emploi à une « réserve pour risques d'emploi ».

L'assemblée générale décide d'affecter le déficit 2015 de 15.139,12 € à la réserve pour risques d'emploi.

L'assemblée générale décide une augmentation des cotisations annuelles des licenciés :

- licence adultes : 10,00 € (au lieu de 8,00 € actuellement) ;
- licence jeunes : 8,00 € (au lieu de 6,00 € actuellement) ;
- licence Minibad (moins de 9 ans) : 4,00 € (au lieu de 3,00 € actuellement).

La cotisation annuelle des clubs est maintenue à son niveau actuel (60,00 €).

L'assemblée générale approuve le maintien en l'état du budget 2016 qu'elle a voté le 15 décembre 2015.

Modifications des statuts

B. Bert résume les motivations d'une évolution des statuts du Comité. Les textes fédéraux ont sensiblement évolué, cette année et la précédente, et il s'agit essentiellement de mettre ceux du Comité en conformité. Outre plusieurs aspects relativement secondaires, quatre sujets sont importants :

- il est désormais possible dans les comités de choisir le scrutin de liste, à la place du scrutin plurinominal traditionnel ; le conseil d'administration propose de ne pas retenir cette solution, qui ne semble pas crédible compte tenu de l'état de développement du Comité ;
- les barèmes de représentation des clubs aux AG dataient de 2004 et imposaient des nombres de représentants par club trop élevés. Les nouveaux barèmes sont plus raisonnables et il est proposé de les adopter immédiatement ;
- le Code du sport a fait évoluer la notion de parité ; désormais, le conseil d'administration et le bureau devront comporter au moins 40 % d'élus du sexe le moins représenté ;
- les représentants du Comité aux AG de ligue seront élus pour quatre ans.

L'assemblée a surtout le choix sur le premier point, les autres s'imposant par les règles fédérales. Aucune contre-proposition n'étant émise, les modifications des statuts sont mises au vote.

Les modifications aux statuts, proposées par le conseil d'administration, sont adoptées à l'unanimité. Elles prennent effet au lendemain de l'assemblée.

Élections partielles au CA

Des élections partielles au conseil d'administration sont nécessaires, car des postes restent vacants (6 postes dont 3 femmes).

B. Bert rappelle le contexte des élections générales dans les fédérations sportives, tous les quatre ans. Les élections à la ligue régionale auront lieu en septembre, celles du Comité étant prévues pour la prochaine AG de l'automne. Le moment est donc particulièrement favorable pour s'exprimer et émettre des souhaits et des propositions d'évolution de la politique du Comité, et aussi de la ligue. Il souligne que si le Badminton des BdR veut continuer à progresser, il ne pourrait le faire qu'au moyen d'une expression collective et démocratique des divers avis.

Dans ce contexte de fin de mandat, aucune candidature ne se fait jour. Les postes vacants le restent donc jusqu'à l'AG électorale.

Élection des délégués du Comité à l'AG de la Ligue

L'assemblée procède à l'élection, prévue aux statuts, des délégués du Comité à l'assemblée générale de la ligue régionale.

Sont élus à l'unanimité :

Titulaires (10) :

Jean-Baptiste Adrien, Bruno Bert, Gilles Dossetto, Vandick Gonçalves, Nathalie Huet, Pierre Manuguerra, David Meirinho, Nicolas Nottin, Philippe Plaksine, Anh Dào Vernier.

Suppléants (5) :

Nicolas Di Piazza, Philippe Jacquin, Patrick Karpe, Agnieszka Noskowicz, Xavier Voruz.

L'ordre du jour étant épuisé, Bruno Bert remercie les présents.

La séance est levée à 20 h 44.